



Contribution de l'association Minga à la Plénière du Groupe de travail AFNOR : Commerce équitable du 25 février 2003

Minga est une association créée en 1999 qui a pour objet la promotion du commerce équitable comme démarche laïque de citoyenneté économique. Minga est composée aujourd'hui d'une centaine de membres comprenant 15 entreprises, dont la société Andines. Depuis plus de trois ans, nous travaillons à la valorisation et à la reconnaissance d'acteurs économiques qui vivent de leurs transactions commerciales. Ce travail se prolonge également par la mise en réseau d'acteurs économiques européens. Enfin notre association a mis en place la première formation professionnelle à la création d'entreprises pour un commerce équitable. Cette formation se déroule en ce moment avec 13 porteurs de projets.

Le commerce équitable renvoie à la question de la justice économique. Le commerce équitable n'est donc pas une marchandise symbolique. Nul n'en est dépositaire !

Son objectif est d'ouvrir des perspectives, par des actions de citoyenneté économique de l'ensemble des acteurs, et pas seulement les consommateurs, adressées à tous ceux qui luttent, au nord comme au sud, pour retrouver les moyens économiques de la maîtrise de leur destin individuel et collectif. La question de l'équité dans les transactions commerciales est une problématique universelle. Aussi vieille que l'histoire du commerce, d'un bout du monde à l'autre, elle donne sens à nos engagements et les actions qui en découlent lui donnent sens. Ces trente dernières années les initiatives se réclamant d'un commerce équitable se sont construites pour lutter contre les injustices du commerce international dans le prolongement notamment des mouvements de décolonisation.

Aujourd'hui, le volume d'affaire réalisé par les acteurs se réclamant d'un commerce équitable apparaît relativement modeste au regard des budgets publicitaires et des ressources publiques mobilisés. Cependant, quelques soient leurs limites en terme de marché, les enjeux que soulèvent ces pratiques sont à mettre en perspective avec les problématiques démocratique, sociale et environnementale auxquelles l'humanité doit faire face. Au-delà des questions du protectionnisme et du libre échangeisme comme condition du « développement », la question d'une régulation « plus » équitable des échanges commerciaux internationaux est bien aujourd'hui au cœur des débats : entre Porto Alegre et Davos, il y a entre autres Abidjan et Bagdad. Face à la montée des périls, loin d'être un effet de mode, le commerce équitable est un enjeu de société. C'est autant une affaire de responsabilité collective que de comportement individuel. Chacun d'entre nous a sa part de responsabilité à travers sa façon de consommer, mais aussi de travailler, de produire, de se déplacer, de voyager, d'épargner, d'entreprendre...

Sans nier le rôle positif joué par les organismes de labélisation privés dans la médiatisation du concept « commerce équitable », il nous est apparu urgent d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'encadrer l'activité de ces organismes. En effet, si le consommateur se voit trahi par une promesse non fondée, il risque de sanctionner brutalement et sans nuance des années d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique sur son rapport à la consommation. Comme toujours les acteurs économiques les plus fragiles seront les plus exposés.

Nous ne pouvons donc qu'être vigilants quand, pour certains produits commercialisés en grande surface, la justification de la promesse « commerce équitable » prétend s'appuyer sur des « règles internationales du commerce équitable » ! Or où sont définies ces règles annoncées ? Qui en la matière est habilité à dire le Droit ? Quelle organisation est légitime pour distinguer les acteurs et les produits conformes et les autres ?

Les enjeux des travaux de l'AFNOR sont donc importants.

Ils sont importants notamment quand certains acteurs ont la tentation, à travers ces travaux de l'Afnor, de vouloir contrôler les acteurs et pratiques du commerce équitable à travers des mécanismes de normalisation visant à définir ce qu'est le commerce équitable et un acteur du commerce équitable. Ce serait le comble que ces travaux servent l'édification d'un monopole privé de normalisation !

Notre participation à ces travaux vise à y faire valoir le point de vue d'acteurs qui vivent, parfois difficilement, de leurs transactions économiques et qui essayent tant bien que mal de conjuguer leurs convictions et leurs engagements, au travers de leurs métiers, dans le secteur concurrentiel. Notre propos n'est donc pas d'opposer des acteurs mais de faire en sorte que la pluralité des démarches soit reconnue... notamment celle des commerçants !

N'ayant jamais opposés l'équité au Droit et à la Loi, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement les travaux de l'Afnor, tout en sachant que la tâche est délicate. Elle est délicate parce que les producteurs peuvent percevoir les normes sociales, sanitaires et environnementales des pays développés, et notamment de l'Europe, comme des entraves à la libre circulation de leurs marchandises et comme des justifications à des subventions versées à certains secteurs d'activité. C'est pourquoi nous avons insisté pour que les travaux de l'AFNOR associent des producteurs du Sud et des organisations syndicales pour éviter que ce type de processus de normalisation devienne un protectionnisme à justification morale.

Une norme, un label, ne sauraient se réduire à des contraintes s'exerçant uniquement sur l'amont d'une filière (les producteurs) par ceux qui sont au contact du client en s'octroyant le droit de qualifier le caractère « équitable » d'une transaction commerciale. Il s'agit de construire, en respectant l'histoire et la culture de chacune des parties, des obligations réciproques qui fixent les responsabilités des uns et des autres et qui autorisent le cas échéant une des parties à recourir en Droit contre une autre partie où qu'elle soit située.

Nous rejetons le discours qui considère que la question de « l'équité » est du seul ressort du distributeur qui associe symboliquement le commerce équitable à un prix plus élevé pour le consommateur, sans lui donner la possibilité de connaître la structure détaillée du prix, au delà du seul prix FOB, et les rémunérations perçues par l'ensemble des acteurs de la filière.

Nous rejetons la conception, sectaire selon nous, d'un commerce équitable appréhendé comme un secteur économique au sein duquel certains s'arrogent le droit de « dire l'équité » au nom d'un pragmatisme de « lutte contre la pauvreté » qui écarte toutes les questions sur les conditions du développement au regard des libertés civiles et syndicales.

Pour nous, le commerce équitable se fonde sur une démarche de civisme économique qui ne peut être réduit à la seule justification de la rémunération des producteurs les plus pauvres, en occultant toute la chaîne des intermédiaires qui assurent l'acheminement, la transformation, le conditionnement, le stockage et l'écoulement des produits.

Pour nous, le commerce équitable met en œuvre une problématique de filière inscrite dans une démarche de développement durable. Le prix juste reste encore et pour longtemps une intention. En revanche, occulter la question de la rémunération des intermédiaires et en particulier du commerçant, c'est réduire l'approche économique de l'équité à deux extrêmes, l'approche caritative d'un côté et de l'autre, l'approche « marketing éthique ». Dans les deux cas, la gestion symbolique prend inévitablement le pas sur la rigueur, l'intégrité et l'innovation économiques requises.

La construction économique de la promesse d'un commerce équitable reste largement en chantier et c'est tout le mérite de la DIES de s'y être engagée. Les travaux de l'Afnor ont été rendus encore plus difficiles en raison de la désorganisation des acteurs directement concernés qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer pour débattre librement, sans pression ni injonction préalable. Néanmoins, les premières réunions ont eu le mérite de clarifier un certain nombre de notions, d'enjeux et de désaccords. Nous souhaitons continuer à apporter notre contribution à ce chantier en l'élargissant à la problématique du développement durable sur laquelle l'Afnor travaille également.

MINGA, le 20 Février 2003

MINGA-faire ensemble

Bureau et courrier : 6, rue Arnold Géraux - 93450 Ile Saint Denis

Tel/ Fax: 01 48 09 92 53 / 01 48 20 48 60

Courriel: minga.faire.ensemble@wanadoo.fr

Siret 43841214000016 APE 913E